



Une aide au développement pour les PME franciliennes

Le nouveau programme « Croissance Initiative CCI » veut encourager plus de 1000 TPE-PME franciliennes à se développer fortement d'ici 2020. Il combine un prêt d'honneur et de l'accompagnement.

Les aides à la création sont relativement nombreuses, mais plus rares sont les dispositifs qui permettent de booster ensuite la croissance des petites entreprises... Voilà pourquoi la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Ile-de-France, associée au réseau Initiative Ile-de-France et à la Caisse des Dépôts, vient de lancer le programme « Croissance Initiative CCI ». « Ce qui entrave le développement économique des petites et moyennes entreprises c'est d'abord qu'elles peinent à trouver le soutien des banques pour financer leurs projets, explique Edouard de Penguilly, président d'Initiative Ile-de-France. Mais les dirigeants de TPE-PME se découragent aussi face à toute une

série d'idées reçues autour de la croissance (recrutements, gestion, management). Ce programme leur fournit donc à la fois une offre de financement et un accompagnement pour les aider à lever des fonds et les inciter à franchir ce cap. »

Les entrepreneurs dont les structures ont entre 3 et 7 ans d'existence, sont implantées en Ile-de-France, démontrent un fort potentiel de développement et s'engagent à créer des emplois sont donc invités à rejoindre ce programme. A la clef, un prêt d'honneur à taux zéro de 75 000 euros maximum (sans garantie personnelle, avec une durée de remboursement maximale de 5 ans). « Et une offre d'accompagnement dédiée, assurée par la CCI Paris Ile-de-France et le réseau

PROGRAMME croissance initiative cci Un accompagnement.



(DR.)

Initiative », ajoute Dominique Restino, délégué du président de la CCI Paris Ile-de-France, en charge de la création, du développement et de la transmission des entreprises. « Ce dispositif est ouvert à tous les types de projets de croissance depuis le développement commercial, jusqu'à la croissance externe, la diversification d'activité, la moderni-

sation des outils de production, ou bien sûr la croissance à l'international, pourvu que le prêt d'honneur soit obligatoirement couplé à un concours bancaire. » Les entreprises candidates recevront alors en sus des conseils en financement, une expertise de leurs projets de développement par les conseillers de la CCI Paris Ile-de-France et les chargés d'affaires du réseau Initiative. « Nous estimons que la somme octroyée par le prêt d'honneur devrait permettre aux entreprises éligibles de débloquer jusqu'à huit fois plus auprès des banques, ajoute Edouard de Penguilly. Croissance Initiative CCI est donc voué à avoir un impact économique très fort sur toute la région. » La CCI Paris Ile-de-France, le réseau Initiative et la Caisse des Dépôts espèrent accompagner ainsi 1 000 entreprises franciliennes d'ici 2020.

■ SOPHIE STADLER

L'AVIS DE...

« Nous avons pu ouvrir un second point de vente »

Agnès et Frédéric GUILBAUD

Bois-Colombes (Hauts-de-Seine)



(DR.)

Mi-octobre, Agnès et Frédéric Guilbaud ouvriront leur seconde boutique à Bois-Colombes, dans les Hauts-de-Seine. Un grand pas vers la croissance de leur activité commerciale, qu'ils ont pu franchir grâce au prêt d'honneur octroyé par le programme Croissance Initiative CCI. « J'ai ouvert ma première boutique de vêtements et mobilier chiné, Gallery 512, il y a 5 ans, explique Agnès Guilbaud. Elle fait plus de 100 mètres carrés et a tout de suite trouvé sa clientèle. » Agnès a effectivement pu se verser un salaire après seulement quelques mois d'activité et sa boutique était bénéficiaire dès la première année d'existence. « Aujourd'hui, nous avons envie de poursuivre cette

aventure en ouvrant un second point de vente non loin du premier, expliquent les époux. Nous sommes donc retournés voir notre conseiller au sein du réseau Initiative des Hauts-de-Seine et c'est lui qui nous a parlé de ce nouveau programme. » Les Guilbaud déposent leur dossier de candidature, puis exposent leur projet en juillet. C'est ainsi qu'ils décrochent rapidement un prêt d'honneur. « Le programme Croissance Initiative Cci nous accorde 15 000 euros à taux zéro et est complété par un prêt bancaire de 40 000 euros que nous complétons avec un apport personnel de 25 000 euros. Ce prêt d'honneur nous permet de ne pas nous départir de nos fonds de roulement, et nous apporte la trésorerie nécessaire pour acheter du stock. » Les commerçants seront enfin accompagnés pendant 3 ans par un parrain, ancien chef d'entreprise qui pourra les conseiller en matière de comptabilité, communication, marketing...

EN SAVOIR PLUS

- **Sur le dispositif :** www.croissance-initiative-cci.com
- **Sur le réseau Initiative IDF :** www.initiative-iledefrance.fr
- **Sur les accompagnements proposés par la CCI Paris IDF :** www.cci-paris-idf.fr

